



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A. 0101007
SIRET 39148167800020 – APE 9312Z

Informations sur les licences, certificats médicaux, modes de règlement et entraînements

Licences :

U11 : Pour des raisons d'organisation (nous n'avons que deux créneaux horaires pour les jeunes, toutes catégories confondues), **nous ne pouvons accepter que les enfants âgés d'au moins 8 ans au 1er septembre de la saison en cours**. Toutefois, la possibilité pour l'enfant de s'inscrire dans notre club dépendra également de sa taille (il faut s'assurer que nous ayons des arcs adaptés) et, pour des raisons de sécurité, de sa capacité à rester concentré tout au long de l'entraînement, et à appliquer les consignes données par la personne qui gère l'entraînement.

Pour les séniors (à partir de 21 ans), il est possible de choisir entre une licence 'Loisirs' ou une licence 'Compétitions'. Il est possible de changer le type de licence en cours de saison, moyennant le paiement des frais de modification demandés par la fédération.

Certificats médicaux :

Le club ne récupère pas la feuille du questionnaire de santé, mais cochez bien la case correspondante sur la fiche d'inscription.

Deux cas sont possibles :

- Vous avez répondu 'Non' à toutes les questions du questionnaire de santé : cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.
- Vous avez répondu 'Oui' à au moins une question du questionnaire de santé : cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription et fournissez un certificat médical (de moins de 6 mois) de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

Modes de règlement :

Le règlement peut s'effectuer en espèces, CB, Chèque jeunes 01, Pass' Région, Pass' Sport, Chèque vacances, Coupon Sport, Liaison Ecole-Club, ou par chèque bancaire en 1, 2 ou 3 fois (chèques datés du jour de leur signature, date du 1er encaissement indiquée au dos, puis 1 encaissement par mois).

Entraînements saison 2023-2024

Les entraînements ont lieu selon les créneaux horaires suivants :

	Mardi	Jeudi	Vendredi
Jeunes	18h-20h		18h-19h30
Adultes	20h-22h	20h-22h	

Selon la période de l'année, les entraînements peuvent se pratiquer :

- Au Hall des sports d'Oyonnax
 - Une fois entré dans le Hall, suivez les pas verts peints au sol.
 - Cette salle nous permet l'entraînement de 5 à 18 mètres grâce à une cible mobile, et un mur de cibles.
 - Elle nous est accessible aux heures d'entraînement uniquement.
- Sur le terrain Jean-Pierre Flanquart à Veyziat (à côté des terrains de Football)
 - Il est possible de tirer de 18 à 70 mètres.
 - Il est accessible aux adultes du club qui ont le code d'accès, en accès libre
 - L'accès des jeunes se fait lors des entraînements, en présence d'un entraîneur du club
 - Nous attirons votre attention sur le fait que le terrain peut aussi être utilisé par le club de la retraite sportive

<https://ustao.fr>

contact@ustao.fr